

lorsque les détails de leur architecture sont dessinés par des cordons de feu.

Ce n'est pas cependant sur la place Louis-le-Grand qu'on élève l'échafaudage du feu d'artifice.

L'emplacement désigné au xvii^e siècle et toujours maintenu est le pont de l'Archevêché ; il offre ce grand avantage que les eaux de la Saône reflètent l'édifice enflammé et ajoutent à la beauté du spectacle (1).

Nos ancêtres, à Lyon, étaient très friands de ce divertissement ; pas de réjouissances publiques sans feux de joie. L'importance qu'on accordait au feu d'artifice est prouvée par les détails qui sont fournis dans tous les récits contemporains. Parfois un feu d'artifice était tiré dans tous les quartiers de la ville le même jour : c'est ce qui a eu lieu en 1660 pour les réjouissances dites « réjouissances de la paix », lesquelles sont ordonnées par le Roi à l'occasion de la paix conclue avec l'Espagne (2). Le récit est accompagné de seize planches, représentant seize feux.

(1) Les princes assistent au feu d'artifice, tantôt des fenêtres de l'Hôtel du Gouvernement, tantôt des fenêtres du couvent des Antonins placé sur la rive gauche de la Saône, tantôt de l'Archevêché. Voir les *Entrées solennelles*, *passim*.

(2) *Les réjouissances de la Paix, faites pour sa publication au mois de mars de l'année 1660*. Lyon, Guillaume Barbier, 1660.

Le récit est fort curieux. La lettre du Roi ordonnant les publications de la paix est du 3 février 1660 ; on retarda pour les faire parce que l'archevêque Mgr Camille de Villeroi était absent. Ce fut en effet l'archevêque qui mit le feu à la machine principale, celle dressée sur le pont.

Dans la *Revue du Lyonnais*, 1859, est inséré *in extenso*, un autre récit de même nature : *Procès-verbal des réjouissances qui eurent lieu à Lyon à l'occasion de la victoire de Jarnac*, 15 mars 1569.